

Department of Health / Ministère de la Santé  
Public Health New Brunswick /  
Santé publique Nouveau-Brunswick  
P.O. Box / Case postale 5100  
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Telephone / Téléphone 506-457-4800  
Facsimile / Télécopieur 506-453-2780

**Date** March 29, 2021 / Le 29 mars 2021

**To / Destinataire** Health care professionals; Horizon; Vitalité; NBMS; NANB; NBPA; Social Development; College of Pharmacists; ANB/EMP; NBHEOC / Professionnels de la santé; Horizon; Vitalité; SMNB; AINB; APNB; Développement social; Ordre des pharmaciens; ANB/PEM; COUMSNB

**From / Expédition** Dr. / D<sup>re</sup> Cristin Muecke, Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjointe

**Copies** Dr. / D<sup>re</sup> Jennifer Russell, Heidi Liston, Jeff McCarthy, Eric Levesque, Penny Higdon, Shelley Landsburg, Regional Medical Officers of Health / Médecins-hygiénistes régionaux, RHA PH Directors / Directeurs de la santé publique des RRS, Bruce MacFarlane

**Subject / Objet** **Contact Management: Contact of a Contact when a Variant of Concern is suspected / Gestion des contacts : les contacts d'un contact lorsqu'un variant préoccupant est soupçonné**

With the arrival of the COVID-19 Variants of Concern (VOC) we continue to assess and adjust outbreak management strategies. The VOC have been known to spread much more quickly in the community, requiring quick action and additional measures to maximize efforts in containing the spread. At this critical juncture of managing COVID 19 outbreaks, while rolling vaccine out to the population of NB, we must ensure we balance critical health care capacity across our acute and long-term care sector with ensuring that there are sufficient layers of infection prevention and control to prevent further spread of COVID-19.

When a Variant of Concern is involved, close contacts of confirmed cases continue to be asked to self-isolate for 14 days and be tested using a PCR test on identification and again on day 10. The threshold for considering a contact to be close may also be lower (i.e. decreased duration and extent of

Étant donnée l'arrivée des variants préoccupants de la COVID-19, nous continuons d'évaluer et d'ajuster les stratégies de gestion de l'éclosion. On a constaté que les variants préoccupants se transmettent beaucoup plus rapidement dans les collectivités, il faut donc agir rapidement et prendre des mesures additionnelles afin de maximiser les efforts visant à en contenir la propagation. À ce stade critique de la gestion des éclosions de la COVID-19, au moment où nous mettons en œuvre le plan de déploiement de la vaccination de la population du N.-B., nous devons nous assurer de trouver un équilibre entre la capacité en matière de soins de santé essentiels au sein du secteur des soins de courte et de longue durée et l'assurance qu'il existe suffisamment de niveaux de prévention et de contrôle des infections afin de freiner la propagation de la COVID-19.

Lorsqu'il est question d'un variant préoccupant, on demande aux contacts étroits des cas confirmés de s'isoler pendant 14 jours et de subir un test de dépistage au moyen d'un test antigénique PCR lors de l'identification et au 10<sup>e</sup> jour. Il se peut également que le seuil pour établir qu'il s'agit d'un contact étroit soit moins exigeant (à savoir, durée et

the interaction). Vaccination status of close contacts of cases will be considered on an individual basis.

Contacts of Contacts (such as household members of a close contact) will be required to self isolate until the contacts day 10 negative test result is received.

If the contact of a contact becomes symptomatic PCR testing should be conducted, and the person should self isolate until results are received.

At this point in the pandemic, many of our Health Care Workers have received one or more doses of COVID-19 vaccine. Vaccination status will be considered when implementing isolation requirements for contacts of a contact that remain asymptomatic when a Variant of Concern is suspected

- If a Health Care Worker is a contact of a contact of COVID-19 and they have had 2 or more doses of vaccine **and** it has been 14 days since their last dose, no additional self isolation requirements are necessary. They can report to work and should continue to follow the Public Health measures that are in place. Additional testing may be requested.
- If a Health Care Worker is a contact of a contact of COVID-19 and they have had 1 dose of vaccine **and** at least 14 days has passed since their dose they are required to contact their employee health department/ manager, practice work isolation for 14 days with appropriate PPE, follow Public Health measures and submit to testing twice weekly.
- If a Health Care Worker is a contact of a contact and has not had any doses of vaccine, they are required to isolate in a separate location from their contact **whenever possible**, contact their employee health department/ manager to determine if they are deemed critical to the work force. If so, they should practice work isolation for 14 days with appropriate PPE, follow Public Health measures and submit to testing twice weekly.

étendue de l'interaction moins importantes). Le statut vaccinal des contacts étroits des cas sera examiné sur une base individuelle.

Les contacts des contacts (comme les membres du ménage d'un contact étroit) devront s'isoler jusqu'à ce que le contact ait un résultat négatif du test le 10<sup>e</sup> jour.

Si le contact d'un contact devient symptomatique, un test PCR doit être menée et la personne doit s'isoler jusqu'à l'obtention du résultat.

À ce stade-ci de la pandémie, un bon nombre de nos travailleurs de la santé ont reçu une ou plusieurs doses du vaccin contre la COVID-19. Au moment de mettre en œuvre les exigences d'isolement des contacts d'un contact qui demeure asymptomatique alors qu'un variant préoccupant est soupçonné, le statut de vaccination sera pris en compte.

- Si un travailleur de la santé est un contact d'un contact de COVID-19 et qu'il a reçu deux doses ou plus du vaccin **et** que 14 jours se sont écoulés depuis la dernière dose, aucune exigence d'auto-isolement supplémentaire n'est nécessaire. Cette personne peut se présenter au travail; elle doit continuer à respecter les mesures de santé publique en place. D'autres tests de dépistage pourraient être exigés.
- Si un travailleur de la santé est un contact d'un contact de COVID-19 et qu'il a reçu une dose du vaccin **et** que 14 jours se sont écoulés depuis la dernière dose, cette personne doit : communiquer avec le service de la santé des employés ou son gestionnaire; s'isoler sauf pour aller travailler pendant 14 jours en utilisant l'EPI approprié; respecter les mesures de santé publique; subir des tests de dépistage deux fois par semaine.
- Si un travailleur de la santé est un contact d'un contact et qu'il n'a reçu aucune dose du vaccin, cette personne doit : s'isoler dans un endroit distinct de son contact **dans la mesure du possible**; communiquer avec le service de la santé des employés ou son gestionnaire pour établir si elle est considérée comme travailleur essentiel. Le cas échéant, il doit s'isoler sauf pour aller travailler pendant 14 jours en utilisant l'EPI approprié, suivre les mesures de Santé publique et subir des tests de dépistage deux fois par semaine.

- If a Health Care worker has had a previous diagnosis of COVID-19 in the past 90 days, provided they remain asymptomatic, they are not required to have testing. They are required to report to their Employee Health department/manager, practice work isolation for 14 days with appropriate PPE and follow Public Health measures.
- If the contact of a contact is a **Non-health care personnel** whom is required for essential on-site work as deemed critical (ie. such as city critical infrastructure or first responder) under Public Health guidance the individual may be allowed to practice work isolation for 14 days depending on the risk assessment (includes continuous masking and physical separation from other work colleagues, only when necessary for critical functions that can't be done remotely, while also isolating from the contact as much as possible)
- Si un travailleur de la santé a déjà reçu un diagnostic de COVID-19 au cours des 90 derniers jours, à condition de demeurer asymptomatique, cette personne n'est pas tenue de subir un test de dépistage. Elle est tenue de communiquer avec le service de la santé des employés ou son gestionnaire, de s'isoler sauf pour aller travailler pendant 14 jours en utilisant l'EPI approprié et de respecter les mesures de santé publique.
- Si le contact d'un contact est un **membre du personnel non affecté aux soins de santé** et qu'il doit accomplir du travail sur place jugé essentiel (à savoir, travail visant les infrastructures essentielles de la municipalité ou alors un premier intervenant), selon les directives de Santé publique, la personne peut être autorisée à s'isoler sauf pour aller travailler pendant 14 jours en fonction de l'évaluation des risques (comprend le port continu du masque et la distanciation physique de ses collègues de travail – uniquement lorsque cela est nécessaire pour des tâches essentielles ne pouvant être réalisées à distance – tout en s'isolant du contact autant que possible).

As we continue to combat COVID-19 it is imperative while in red or lockdown zones that we continue to ensure consistent active symptom screening, immediate testing/isolation if any single symptom develops, consistent use of personal protective equipment, and submitting to sentinel COVID-19 testing when indicated.

**A negative test is a moment in time – therefore** should an individual develop any symptom, even very mild, they should request another test right away. In addition, if an individual is identified by Public Health as requiring an additional test following a potential exposure or contact, it is important that this advice is followed. We thank you for your continued collaboration and support as we navigate the complexity of this pandemic.

Alors que nous poursuivons nos efforts visant à lutter contre la COVID-19, il est fondamental, en zones rouges ou de confinement, que nous continuions à assurer un dépistage actif de manière cohérente, à effectuer des tests immédiats, à pratiquer l'auto-isolement immédiatement si un des symptômes se présente, à assurer une utilisation constante de l'équipement de protection individuelle et à effectuer le dépistage sentinelle de la COVID-19 lorsque cela est indiqué.

**Un résultat de test négatif représente un moment dans le temps – par conséquent,** si la personne développe par la suite des symptômes, même bénins, un autre test doit être demandé immédiatement. De plus, si Santé publique indique qu'une personne doit subir un test additionnel à la suite d'une exposition potentielle ou d'un contact potentiel, il faut respecter la directive. Merci de votre collaboration et de votre appui soutenus alors que nous faisons face à la complexité de cette pandémie.

